



FACTURE ECHEANCIER

duponchel renaud
5 b traverse du chateau 5
30800 saint gilles

à Saint-Etienne, le 20/12/2018

Matériel : SmartPhone neuf - SAMSUNG

Fournisseur : MNS MOBILE

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro PROP2018125082 C13629

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/01/2019

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

saciete marseillaise - IBAN : FR7630077048421150310030015

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 20/12/2018 de 13.13€HT (soit 15.76€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
25/01/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/01/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/02/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/02/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/03/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/03/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/04/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/04/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/05/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/05/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/06/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/06/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/07/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/07/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/08/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/08/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/09/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/09/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/10/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/10/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/11/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/11/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €
25/12/2019	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €	25/12/2020	24.83 €	4.97 €	10.9 €	40.7 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.